



Tél : Bureaux : 04 74 92 40 28

Permanence : 04 74 92 47 62

E-mail : contact@sepecc.fr

Adresse : 232, rue du stade 38890 Montcaro

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Fiche déclarative

VOLET 1 Informations générales

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire : Mr et Mme RAKID Hassan et Cindy

Adresse : 324 Chemin du Pichon

Code postal : 38080 Commune : St MARCEL BEL ACCUEIL

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : C 960, 1184.

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) : C 960, 1184.

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) : **Mme CHUFFART Elodie**

65 avenue jean jaures

38140 RIVES

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

• Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser : Saisie Immobilière)

Combien de **pièces principales*** (PP) l'habitation compte-t-elle ? Indéterminé (maison en chantier inhabitable)

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

• Occupation

Nombre d'habitants permanents : 0

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain : 1597 m²

Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas

Présence d'une nappe d'eau* : Oui Non Ne sais pas

**hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

Nombre d'habitations raccordées à l'installation : ?

L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? Oui Non Ne sais pas

Âge de l'installation

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

< 10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20-25 ans > 25 ans

Entretien de l'installation

Pas d'information disponible

► DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

- | | | |
|---------------------------------|------------------------------|---|
| • Plans | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Étude de sol et/ou de filière | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Photos des travaux | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Factures | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Justificatifs d'entretien | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Contrat d'entretien | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • Autre (préciser) : | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
-

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Date du contrôle ou d'instruction du dossier : 26/10/2022
Personne(s) rencontrée(s) : Huissier, Gendarmerie, Serrurier
Contrôle réalisé par : Eliot FLANDIN et Robin DOUCHET

VOLET 1 Informations générales

► DERNIER RAPPORT DE VISITE

Installation ayant déjà été contrôlée par le SPANC Oui Non

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE ET DE SON TERRAIN

Assainissement collectif

- Projeté
- Non prévu sur le zonage
- Immeuble exonéré de l'obligation de raccordement
- Immeuble bénéficiaire de la dérogation de l'obligation de raccordement
Date d'expiration de la dérogation d'obligation de raccordement : / /

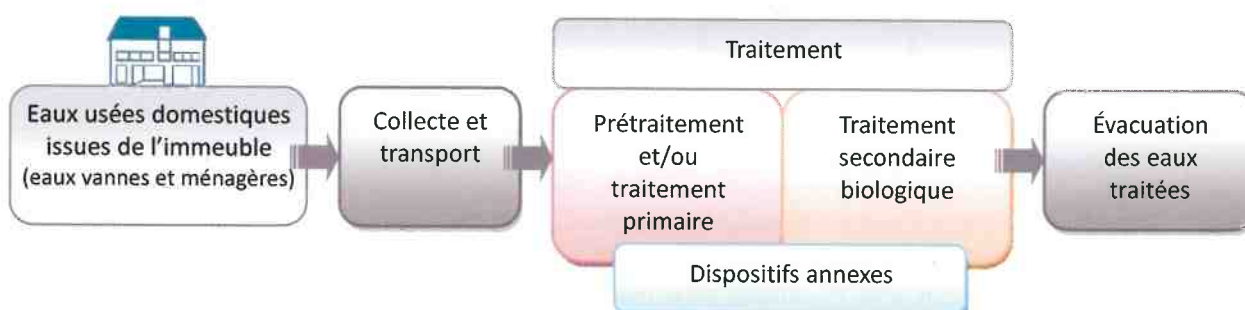
Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière

- Présence d'arbres gênants Oui Non
- Jardin potager sur l'installation Oui Non
- Circulation de véhicules sur l'installation Oui Non
- Construction existante sur l'installation Oui Non
- Autres (murets, piscine, système de géothermie, pavés, haie, etc.) Oui Non

VOLET 2 Caractéristiques de l'installation

► DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif



Descriptif de la collecte et du transport des eaux usées domestiques

Schéma du dispositif joint en annexe du présent document

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC

Oui Non NV

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV) 1	Eaux vannes (EV) 2	Eaux ménagères (EM) 1	Eaux ménagères (EM) 2	Eaux ménagères (EM) 3	Autre :
Origine (préciser si nécessaire)						
Collectées vers une filière d'ANC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si non, préciser la destination (puisard, rejet à l'air libre en surface, rejet des eaux par infiltration dans le sol, autre)						

Observations/Remarques :

.....

Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

	Nature des eaux usées raccordées à la filière d'ANC	Existence et accessibilité du dispositif	Dénomination du dispositif	Dimensions (volume, etc.) / Marque / n° d'agrément	Destination des eaux prétraitées	Remarques
Traitement primaire	<input type="checkbox"/> Toutes les eaux usées <input type="checkbox"/> EM 1 <input type="checkbox"/> EM 2 <input type="checkbox"/> EM 3 <input type="checkbox"/> EV 1 <input type="checkbox"/> EV 2 <input type="checkbox"/> Autre cas : <input type="checkbox"/> Non vérifiable	<input type="checkbox"/> Accessible <input type="checkbox"/> Non accessible <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'élément probant attestant l'existence	<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux <input type="checkbox"/> Préfiltre <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse chimique <input type="checkbox"/> Décanteur primaire (filières agréées) <input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> Traitement secondaire <input type="checkbox"/> Puisard <input type="checkbox"/> Rejet à l'air libre en surface <input type="checkbox"/> Rejet des eaux prétraitées par infiltration dans le sol <input type="checkbox"/> Autre :	
Si second ouvrage de traitement primaire (préciser)						

Observations/Remarques : Il n'existe aucun plan d'ANC concernant cette habitation, le propriétaire n'étant pas présent aucune information n'a pu être prise en compte pour ce contrôle. Ayant fait le tour complet de la maison intérieur et extérieur, il n'existe pas d'élément probant attestant de l'existence d'un système ANC sur cette parcelle.

VENTILATION

Présence d'une ventilation primaire (entrée d'air) ?

Si oui : - est-elle située en hauteur ?

Oui Non NV
 Oui Non NV

IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Respect des distances minimales réglementaires (puits, captages, règlement local, etc.) ?

Oui Non NV

Évaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation	Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)	Collecte (regards)	Prétraitement Stockage	Traitement primaire	Traitement secondaire clarificateur	Autres dispositifs	Dispositifs annexes	Évacuation	Remarques
Défauts de sécurité sanitaire	Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable								
	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées								
	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins								
	Eaux usées produites en partie non collectées								
	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques								
	Nuisances olfactives récurrentes								
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées								
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)								
	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)								
Installation incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée								
	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères								
Installation significativement sous dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2								
Dysfonctionnements majeurs	Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC								
	Un des éléments ne remplit pas sa mission								
	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)								
	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs								
	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux								
	Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)								
Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents (si vérifiable)									
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants								
	État des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)								
	Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)								
	Tuyaux engorgés, curage non effectué								
	Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation								
	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)								
	Accumulation anormale de graisses et de flottants								
	Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...								

VOLET 3 Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input checked="" type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un danger pour la santé des personnes	Installation présentant un risque environnemental avéré
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée		Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

Observations/Remarques :

.....

.....

► CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

ABSENCE D'INSTALLATION

Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais

INSTALLATION NON CONFORME

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans ou 1 an en cas de vente :

- 1)
- 2)

N.B. :

1) Le remplacement de l'un des dispositifs de traitement (primaire ou secondaire) correspond à une réhabilitation, soumise au contrôle du SPANC qui vérifie la conformité globale du projet par rapport à la réglementation. Ainsi, les ouvrages existants qui composent la filière, même s'ils ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement pourront nécessiter une mise en conformité.

2) Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT

- Installation incomplète (cas c)
- Installation significativement sous-dimensionnée (cas c)
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs (cas c)

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

- 1)
- 2)

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle)

INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

- 1)
- 2)

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC

Observations complémentaires (recommandations sur l'accessibilité, etc.) : **Avant d'engager des travaux de réhabilitation, il est obligatoire de consulter nos services et de réaliser une étude de sol.**

Fait à : Montcarra, le 11/03/2024

Nom et prénom du représentant de l'autorité compétente : FLANDIN Eliot

Qualité : Technicien SPANC

Signature

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Extrait
de
plan

1184

960



